

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - Bègles - Floirac - Pont Jean-Jacques Bosc -
Convention d'études relatives à la déviation de la canalisation Transport et
infrastructures gaz de France (TIGF) -
Autorisation - Décision**

Madame MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole souhaite créer un nouveau pont qui traversera la Garonne et prolongera le boulevard Jean-Jacques BOSC jusqu'au quai de la Souys pour relier les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac.

A l'issue des études d'avant-projet du futur pont Jean-Jacques Bosc et de ses raccordements, Bordeaux Métropole confirme que la présence de la canalisation Transports et infrastructures gaz de France (TIGF) DN80/100 antenne de l'Atelier industriel de l'aéronautique (AIA) à Floirac impacte la réalisation de son ouvrage et qu'une déviation de la canalisation de TIGF est nécessaire.

MODALITES DE LA CONVENTION

Considérant la base des éléments transmis par Bordeaux Métropole (plans du projet validés en phase avant-projet (AVP)), TIGF réalisera des études relatives aux différentes solutions techniques, comprenant notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- l'analyse des différentes solutions techniques de dévoiement du réseau de TIGF,
- la réalisation des opérations domaniales (recherche des autorisations amiables de passage et indemnisation des propriétaires),
- l'établissement d'un planning estimatif,
- l'établissement des plans d'exécution,
- la rédaction d'une convention de travaux contenant les modalités de réalisation des travaux de déviation de la canalisation TIGF,
- l'établissement et le dépôt du dossier administratif pour instruction (si nécessaire).

En parallèle et aux fins de réaliser les études objet de la convention jointe à ce présent rapport, Bordeaux Métropole transmettra à TIGF conformément à ce qui est indiqué en son article 2 de ladite convention, les éléments suivants :

- les plans d'étude du projet du pont Jean-Jacques BOSC (plan de masse, plan de coupe...) dans leur version la plus aboutie, permettant de situer précisément l'emplacement du futur ouvrage (emprise, fondations ...) et de définir précisément les possibilités de dévoiement de TIGF,
- le planning du projet du pont Jean-Jacques BOSC,
- la liste exhaustive des concessionnaires de réseaux impactés par le projet d'aménagement de Bordeaux Métropole et les plans et plannings d'intervention de ces derniers.

Un planning de remise de ces éléments, partagé par chaque partie et compatible avec la bonne réalisation des études sera établi.

Bordeaux Métropole veillera à la coordination entre tous les concessionnaires concernés.

En cas de modification des données de base fournies au jour de la signature de la convention par Bordeaux Métropole concernant son projet et/ou celui des autres concessionnaires impactés, les parties s'engagent à se rencontrer afin de déterminer les éventuelles modifications et coûts qui en découleraient pour les études réalisées par TIGF.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2011/0331 du 27 mai 2011, décidant la réalisation de l'opération « Pont Jean-Jacques Bosc » ;

VU le courrier en date du 26 novembre 2014 sollicitant la société TGIF pour le déplacement de leurs réseaux pour être compatible avec le projet du futur pont Jean-Jacques Bosc et ses raccordements ;

VU le plan de localisation ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

- ✓ que TIGF doit déplacer ses réseaux pour rendre leur situation compatible avec le projet du futur pont Jean-Jacques Bosc et de ses raccordements, et ainsi permettre d'entreprendre des travaux dans l'intérêt du domaine public occupé ;
- ✓ que ce déplacement est la conséquence de travaux entrepris dans l'intérêt du domaine public et qu'ils constituent une opération d'aménagement conforme à la destination de ce domaine ;
- ✓ que ce déplacement sera à la charge financière de TIGF,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la société TIGF annexée au présent rapport.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer les éventuelles dépenses mentionnées à l'article 5 du projet de la convention annexée, sur le budget principal de l'exercice concerné : chapitre 23, compte 23151, fonction 844, exclusivement si les conditions stipulées en cet article sont satisfaites.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,

La Vice-Présidente,

Mme. CLAUDE MELLIER

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 2 OCTOBRE 2015